

Mariages forcés : les écoles mises en garde

● C'est sans doute une des dernières circulaires de l'année. Si pas la toute dernière de cette cuvée 2014-2015.

Vendredi dernier, cet ultime envoi est parti à destination des écoles secondaires, mais aussi des recteurs des différentes universités de la Communauté française. Elle touche une matière très sensible : le mariage forcé, qui risque de concerner certains ados cet été.

PRESSION FAMILIALE

« Durant les congés scolaires, de nombreux jeunes partiront en vacances vers le pays d'origine de leur famille », peut-on y lire. « Certains d'entre eux se marieront sur place avec un(e) partenaire qui viendra ensuite en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial. »

Et le texte poursuit : « Si nombre

de ces mariages sont heureux et l'aboutissement d'un projet de vie, il arrive que des jeunes soient embarqués dans le mariage sous la pression de la famille, sans que cela soit réellement un choix personnel et qu'ils constituent dès lors un mariage forcé. Un mariage souvent inattendu et contracté à la hâte, dans l'euphorie des vacances, peut avoir un éventail de conséquences négatives immédiates et à long terme tant pour les partenaires du mariage que, plus tard, pour leurs enfants. »

Et le tableau qui en est dressé est particulièrement noir : « Pour les jeunes filles, on relève certains problèmes spécifiques : arrêt de la scolarité, isolement, problèmes psychologiques, violences physiques, viol conjugal, grossesse non désirée, etc. »

En annexe, les enseignants et directeurs d'école trouveront une brochure réalisée par l'Institut pour l'égalité hommes-femmes. Riche de 68 pages, elle donne de longues explications sur ce qu'est un mariage forcé, et sur ce dont souffrent ses victimes.

Au niveau des écoles, elle fournit notamment quelques précieuses clés pour les repérer, comme des absences répétées une surveillance anormale de la part de tiers, des changements vestimentaires ou encore la privation de toute liberté en dehors des cours.

Le guide donne aussi une série de services officiels auxquels les enseignants peuvent s'adresser pour assurer une bonne prise en charge. ■

CH. C.